

Focus Italie

Actualité

- Attente des mesures du nouveau gouvernement
 - Entreprises en difficultés face à la hausse du prix de l'énergie
-

Environnement

- Délais de paiement longs
 - Mais débiteurs réactifs à la négociation et à la mise en place d'échéanciers
 - CRP rarement utilisée
 - Paiements par virement bancaire et plus rarement par chèque/lettre de change
 - Bien vérifier l'adresse de livraison du débiteur – Le cas de fraude le plus fréquent en Italie
-

Recouvrement amiable/judiciaire

- Privilégier la négociation amiable car les procédures judiciaires sont longues (3-4 ans) et coûteuses
 - La reconnaissance de dette signée peut donner lieu à une procédure accélérée mais délais variant d'une région à une autre ainsi qu'en fonction de la complexité du cas
 - Délais d'exécution qui peuvent être longs et les coûts sont élevés
 - Modes alternatifs de règlement peu utilisés en Italie
-

Procédure collective

- Davantage de concordato preventivo qui permettent d'éviter d'être mis en faillite
 - Plans de paiement validés par le tribunal et qui permettent aux sociétés débitrices de poursuivre leur activité, une fois validés les créanciers commencent immédiatement à percevoir des dividendes
-

Focus Espagne

Actualité

- Fin du moratoire au 30/06/2022
 - Recrudescence des PC en juillet de 25% par rapport à juillet 2021 dont 72% ont directement conduit à l'extinction des sociétés
-

Environnement

- Délais de paiement longs (70-80 jours en moyenne)
 - Justice lente
 - Peu/pas de récupérations en procédure collective
 - Obligation des débiteurs de publier leurs comptes
 - CRP peu utilisée + lourdeurs administratives pour la mettre en œuvre
 - Paiements par virement bancaire et parfois par billet à ordre qui constitue un titre exécutoire lorsqu'il n'est pas honoré
-

Recouvrement amiable/judiciaire

- Privilégier la négociation amiable quitte à faire des concessions
 - Une justice lente et des procédures qui peuvent provoquer une procédure collective
 - En cas de procédure important de faire une recherche d'actifs en amont
 - 2 types de PJ plus courantes : proceso monitorio (IP) ou proceso ordinario
-

Procédure collective

- Délai très court pour déclarer la créance
-

Focus Allemagne

Actualité

- Plan de relance et de résilience
-

Environnement

- Droit allemand favorable au vendeur
 - Importance du contact oral confirmé par un écrit
 - Très bons payeurs, DSO 45 j en incluant retards de paiements.
 - Loi relative aux registres électroniques du commerce et aux registres de sociétés de 2007
-

Recouvrement amiable/judiciaire

- Privilégier l'amiable
 - L'envoi d'un négociateur permet aussi de débloquer une situation litigieuse
 - Prescription générale de 3 ans sauf transport 1 an
 - Les frais d'avocats sont fixés par un barème réglementaire, variable en fonction du montant de la créance.
 - Négotiation et MARD prérequis pour pouvoir engager une procédure judiciaire
 - Système rapide et efficace : Eventail de procédures (saisie conservatoire, procédure en référé, injonction de payer (« Mahnverfahren ») , assignation au fond (« Klageverfahren ») : 3 à 12 mois
 - Transactions financières en cours de procédure fréquentes
-

Procédure collective

- Délais très longs : procédures pouvant aller de 3 à 10 ans
- Clause de réserve de propriété utile et prise en compte par le mandataire
- Procédure de liquidation par défaut
- Procédures extrajudiciaires possibles
- Le délai pour déclarer une créance est fixé par le mandataire, avec la possibilité de la déclarer hors délai moyennant un léger surcoût

Focus Royaume-Uni

Actualité

- Crise politique et monétaire
 - Quid de la reconnaissance et exécution des décisions rendus au Royaume-Uni au sein de l'UE suite au Brexit ?
-

Environnement

- Disponibilité des informations financières. : fiables mais limités.
 - DSO 59 jours
-

Recouvrement amiable/judiciaire

- Règlement amiable à privilégier
 - Utilité de la clause de réserve de propriété
 - Prescription commerciale : 6 ans
 - Les procédures judiciaires sont rendues dans un délai raisonnable et sont peu coûteuses
 - Système judiciaire efficace sans prérequis de MARD
 - La loi est en partie définie par les statuts, mais les décisions rendues par les tribunaux supérieurs sont considérées comme une jurisprudence contraignante
 - Mesures conservatoires possibles
-

Procédure collective

- Pas de procédure extra judiciaire
 - Il est rare de recouvrer en cas de procédure collective, qui dure en moyenne un an mais peut prendre jusqu'à trois ans pour une société en liquidation
 - Dans ces conditions, faire jouer la clause de réserve de propriété peut être un moyen efficace pour réduire le montant de la créance.
-